



Mairie de Saules

## Compte rendu du conseil municipal du 04 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 04 juillet à 14 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, **sous la présidence de Monsieur Louis DAUDEY, maire de la commune de Saules**, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Mme Sandrine GUINET, Mrs Baptiste REPECAUD, Julien CATTIN, Justin JACOULOT, Bernard DONEY, Pascal MANGANONI, Dominique MUTTONI, Emmanuel DELIOT, et Louis DAUDEY

### 1/ Présidence de séance et installation du conseil municipal.

Louis DAUDEY préside la séance en tant que plus âgé des conseillers municipaux jusqu'à l'élection du maire. Après l'appel de leur nom, Louis DAUDEY déclare installer les conseillers au sein du conseil municipal.

### 2/ Nomination secrétaire de séance

Julien CATTIN est désigné secrétaire de séance en tant que plus jeune des conseillers.

### 3/ Election du maire :

Après un tour de table, il n'y a qu'un candidat pour exercer la fonction de maire, Louis DAUDEY ;

L'élection du maire à bulletin secret donne le résultat suivant :

Louis DAUDEY : 8 Voix pour et 1 bulletin blanc.

Monsieur Louis DAUDEY est proclamé Maire de la Commune.

### 4/ Fixation du nombre d'adjoints :

Le maire propose d'élire deux adjoints, le maximum étant trois compte-tenu de la population municipale ; le nombre d'adjoints ne devant pas dépasser 30 % de l'effectif légal.

### 5/ Elections des adjoints :

Suite à un tour de table, deux adjoints font acte de candidature :

- M. Emmanuel DELIOT en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint

- M. Pascal MANGANONI en tant que 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Au vote à bulletin secret,

- Monsieur Emmanuel DELIOT obtient 8 voix pour et 1 bulletin blanc ; il est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

- Monsieur Pascal MANGANONI obtient 7 voix pour, 1 bulletin nul et 1 bulletin blanc. Il est proclamé 2<sup>nd</sup> adjoint.

### 6/ Lecture de la charte de l'élu local

Par M. Louis DAUDEY, maire

### 7/ Indemnités des élus

L'exécutif, maire et adjoints ont droit à des indemnités.

- Le maire peut prétendre à 25,5 % de l'indice terminal de la fonction publique 1027, d'office sans délibération.

Le maire demande à ce qu'il lui soit attribué le taux de 17 % en vigueur depuis 2008.

Le conseil fait droit à la demande du maire et lui accorde 17 %.

- S'agissant des indemnités des adjoints, le maire propose de les augmenter de 5 à 7 %, la loi engagement et proximité ayant été votée par le parlement pour augmenter les indemnités des élus, notamment des petites communes. Une contribution financière (dotation particulière élu local) est attribuée pour que cette disposition ne pèse pas budgétairement.

Le Conseil, à la majorité, décide d'attribuer 7% à chacun des adjoints.

### 8/ Election des délégués de la Commune au syndicat à la carte de la Barèche

Se proposant pour y siéger, M. Louis DAUDEY, maire, M. Pascal MANGANONI, 2<sup>ème</sup> adjoint et Mme Sandrine GUINET, conseillère.

Le conseil municipal les élit pour siéger à ce syndicat.

### **9/ Election des délégués de la Commune à la Communauté de Communes Loue-Lison**

Le conseil municipal élit M. Louis DAUDEY, maire, comme conseiller communautaire à la CCLL et M. Emmanuel DELIOT, 1<sup>er</sup> adjoint, comme suppléant à cet EPCI.

### **10/ Elections au syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue**

Sont élus titulaires :

- M. Louis DAUDEY, maire,
- M. Emmanuel DELIOT, 1<sup>er</sup> adjoint,

Sont élus suppléants :

- M. Justin JACOULOT
- M. Baptiste REPECAUD

**Séance levée à 15 heures 30**

**Prochain conseil municipal : vendredi 10 juillet 2020 à 20h30**